

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

Département de  
VAUCLUSE

Arrondissement  
de CARPENTRAS

Nombre de membres  
En exercice : 27  
Présents : 22  
Votants : 23

N°2026/DELIB/004

**Objet :**  
Vente de l'immeuble  
cadastré section AW  
253 à la SCI VANDA

**Rapporteur :**  
Christine  
WINKELMANN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
**DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 26 Janvier 2026**

*L'An deux mille vingt-six, le vingt-six janvier à dix-huit heures,  
le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment  
convoqué le 19 janvier 2026, s'est réuni au nombre prescrit par  
la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,*

*Sous la présidence de **Philippe de BEAUREGARD, Maire.***

**Présents** : Liliane DIAZ, Hervé AURIACH, Sylvette GILL, Christine WINKELMANN, Antonio MUGA, Renée SOVERA Jean-Luc DA COSTA, adjoints. Francine DENEUX, Laurence TURCHINI, Martine KOENIGUER, Patricia ROCHE, Patrick FARRE, Gérard THON, Jean-Paul LENER, Christophe LACROIX, Jean-Baptiste SAVIN, Richard BRANCORSINI, Jean-François NORMANI, Françoise VIRLOUVET, Chantal BERGEL et Claude CHEVALIER, Conseillers Municipaux.

**Procurations** : Jean-Michel MARLOT ayant donné procuration à Jean-Luc DA COSTA.

**Absents excusés** : Christiane VEZIAN, Raymond KARASZI, Elvire TEOCCHI, Isabelle LATARD.

**Considérant la désignation de Madame Sylvette GILL, comme secrétaire de séance,**

**Le Conseil Municipal,**

La commune de Camaret-sur-Aigues est toujours propriétaire de la parcelle cadastrée section AW 253 sise 2 rue du Planet. Cet immeuble est issu de la destruction d'un immeuble de plus grande importance lors de l'aménagement de la Place TRAVACCO.

La commune, n'ayant plus l'usage de ce bien qui se dégrade d'année en année, a décidé de le vendre.



Le service des Domaines a évalué cet immeuble ancien élevé de 2 étages sur rez-de-chaussée, mitoyen sur 3 façades à **20.000 €**. Cet immeuble est cadastré AW 253 pour une contenance cadastrale de 13 M<sup>2</sup>.

La SCI VANDA (DA SILVA Stéphane) a fait une proposition à la commune, par courrier en date du 28 octobre 2025, d'acquérir ce bien au prix de 22.000€ avec condition de mise en place de compteur eau et électricité.

Vu le document modificatif du parcellaire cadastral n°2691w et du plan de bornage établis par Monsieur Olivier BETARD Géomètre expert en date du 15 avril 2025,

Vu l'avis de France Domaine en date du 25 février 2025,

**DECIDE à l'unanimité :**

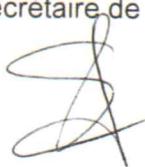
- D'accepter de vendre à la SCI VANDA (Da SILVA Stéphane) demeurant Cours du midi à Camaret-sur-Aigues, la parcelle cadastrée, AW 253, au prix de 22.000 €,
- De désigner l'étude notariale de Maîtres Fanny MONTAGNIER et Stéphane GRAS pour rédiger l'acte de vente,
- De préciser que tous les frais liés à cette vente seront à la charge de l'acquéreur,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD,  
Maire



Sylvette GILL,  
Secrétaire de séance



28 JAN. 2026

Publié sur le site de la commune le : 28 JAN. 2026  
Transmis en Préfecture de Vaucluse le : 27 JAN. 2026  
Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

